

Séance du Conseil d'Administration du CCAS du jeudi 1^{er} juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi premier juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 13

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Président - Mme Gaëlle JEANNE, Vice-présidente - Mme Jacqueline PLANCHOT - M. Alain BRARD - M. Lawrence BARBIER - Mme Éliane POSTEL - Mme Dominique MAUFRAIS - M. Noël GOBIN - M. Jérôme PAPELARD.

Etaient absents : Mme Morgane BERNARD - Mme Jessica CHÂTELET - Mme Liliane THÉROUIN - Mme Christine BRANDILY.

Pouvoirs : Mme Morgane BERNARD à Mme Gaëlle JEANNE

Secrétaire de séance : M. Lawrence BARBIER a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 28 juin 2021.

Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} juillet 2021.

~~~~~

### Délibération n° 2021-03-01

**Objet : Budget annexe « Centre de Santé du Pays d'Évran » : Budget Prévisionnel 2021**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

**Vu** la présentation du budget prévisionnel du Centre de Santé du Pays d'Évran pour l'exercice 2021 proposé par Monsieur le Président et se résumant comme suit :

|                       | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 80 970.00 €     | 80 970.00 €     |
| <b>Investissement</b> | 32 300.00 €     | 32 300.00 €     |
| <b>TOTAL</b>          | 113 270.00 €    | 113 270.00 €    |

Monsieur le Président demande au Conseil d'administration du CCAS de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **APPROUVE** le budget prévisionnel du Centre de Santé du Pays d'Évran proposé par Monsieur le Président pour l'année 2021 tel qu'il lui a été présenté.

~~~~~

Délibération n° 2021-03-02**Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du CCAS n° 2021-02-01 du 11 mai 2021 portant création du « Centre de Santé du Pays d'Évran » ;

Vu la délibération du CCAS n° 2021-03-01 du 1^{er} juillet 2021 approuvant le budget prévisionnel 2021 du Centre de Santé du Pays d'Évran :

| | |
|----------------|---------------------|
| Fonctionnement | 80 970.00 € |
| Investissement | 32 300.00 € |
| TOTAL | 113 270.00 € |

Considérant l'ouverture du Centre de Santé prévue le 30 août 2021 et les dépenses préalables nécessaires ;

Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès d'un établissement financier pour financer le décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes du Centre de Santé ;

Considérant la consultation de 5 établissements financiers en date du 26 mai 2021 ;

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, le 15 juin 2021, une seule offre est parvenue ;

Vu la proposition du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 9, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 1),

- **DECIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor selon les conditions suivantes :
 - **Montant** : 100 000 €
 - **Durée** : 12 mois
 - **Taux variable** : Euribor 3 mois moyenné + marge : 1.10 %
 - **Frais de dossier** : 0.25 % du montant de la ligne, prélevés en une seule fois par débit d'office
 - **Utilisation** :
 - Mise à disposition des fonds à la demande de la collectivité par crédit d'office (demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J)
 - Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire et notamment la convention de ligne de trésorerie à intervenir ;
- **AUTORISE** le Président à procéder, sans autre délibération, aux opérations prévues contractuellement (demandes de fonds, remboursements, paiements des intérêts et des frais) ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Dinan.

~~~~~

**Délibération n° 2021-03-03****Objet : Convention de mise à disposition de personnel de la commune d'Évran au Centre de Santé**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**Vu** le projet de convention de mise à disposition de personnel de la commune d'Évran au Centre de Santé du Pays d'Évran pour l'année 2021 ;

**Considérant** que le coût prévisionnel de la mise à disposition des agents pour l'année 2021 est de 12 287.22 € ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de personnel de la commune d'Évran au Centre de Santé du Pays d'Évran pour l'année 2021,
- **PRÉCISE** que le Centre de Santé du Pays d'Évran remboursera à la commune d'Évran le montant des rémunérations, les cotisations et contributions y afférentes ainsi que des frais de gestion à hauteur de 15% selon le calendrier suivant :
  - ✓ 1<sup>er</sup> acompte en septembre 2021 (période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2021) : 3/7<sup>ème</sup> du coût prévisionnel, soit 5 265.95 €,
  - ✓ Solde en janvier 2022 (période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021) : 4/7<sup>ème</sup> du coût prévisionnel, soit 7 021.27 € ;
- **AUTORISE** Madame Gaëlle JEANNE, Vice-Présidente, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre acte relatif à cette affaire.

~~~~~

Délibération n° 2021-03-04**Objet : Convention de mise à disposition de personnel de l'EHPAD « Le Clos Heuzé » au Centre de Santé**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel de l'EHPAD « Le Clos Heuzé » au Centre de Santé du Pays d'Évran pour l'année 2021 ;

Considérant que le coût prévisionnel de la mise à disposition des agents pour l'année 2021 est de 10 297.31 € ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de personnel de l'EHPAD « Le Clos Heuzé » au Centre de Santé du Pays d'Évran pour l'année 2021,
- **PRÉCISE** que le Centre de Santé du Pays d'Évran remboursera à l'EHPAD « Le Clos Heuzé » le montant des rémunérations ainsi que les cotisations et contributions selon le calendrier suivant :
 - ✓ 1^{er} acompte en septembre 2021 (période du 12 mai au 31 août 2021) : 20 jours (mai 2021) + 3/7^{ème} du coût prévisionnel, soit 4 916.05 €,
 - ✓ Solde en janvier 2022 (période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021) : 4/7^{ème} du coût prévisionnel, soit 5 381.26 € ;
- **AUTORISE** Monsieur Patrice GAUTIER, Président du CCAS, et Madame Gaëlle JEANNE, Vice-Présidente, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre acte relatif à cette affaire respectivement pour l'EHPAD « Le Clos Heuzé » et pour le Centre de Santé du Pays d'Évran.

~~~~~

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**

~~~~~

Délibération prise lors de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 1^{er} juillet 2021 : n° 2021-03-01, n° 2021-03-02, n° 2021-03-03 et n° 2021-03-04.

| | | |
|--------------------|--|--|
| M. Patrice GAUTIER | Mme Jacqueline PLANCHOT | <i>Absente</i> Mme Morgane BERNARD |
| M. Alain BRARD | <i>Absente</i> Mme Jessica CHÂTELET | M. Lawrence BARBIER |
| Mme Gaëlle JEANNE | Mme Éliane POSTEL | <i>Absente</i> Mme Liliane THÉROUIN |

| | | |
|--|------------------------|---------------|
| <i>Absente</i> Mme Christine BRANDILY | Mme Dominique MAUFRAIS | M. Noël GOBIN |
| M. Jérôme PAPELARD | | |